



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2019

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 25 octobre 2019 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Avenant au contrat de bail concernant la location d'un emplacement dans la Résidence Nonnewisen entre la Ville et les époux Daniel De Barros Vaz-Pereira Ribeiro

La Ville met à disposition des époux Daniel De Barros Vaz-Pereira Ribeiro un emplacement intérieur dans la Résidence Nonnewisen - lot 4N, désignation cadastrale 031 PD 81, d'une surface de 17,49 qm, représentant 1,5163 millièmes moyennant un loyer mensuel de désormais 100.-€ indexé au lieu de 120.-€ indexé au paravent.

Hormis la diminution du loyer, l'ensemble du contrat de bail du 15 mars 2019 reste d'application.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Melissa Lima
Service Biens fonciers